

Compte à terme en euro

commercialisé par la Banque Nagelmackers S.A.,
filiale de la Caisse d'Epargne Hauts de France, membre du groupe BPCE.

Fiche de promotion

Le compte à terme en euro est un produit d'épargne sur lequel vous placez votre argent en euro pour une durée déterminée et à un taux prédefini.

Le taux d'intérêt dépend de la durée et du montant placé. Votre argent n'est pas disponible avant l'échéance du compte à terme.

1. Conditions

1.1. Compte à terme 'court et moyen terme'

Compte à terme d'une durée de maximum 36 mois.

- Durées : 1, 3, 6, 12, 24 ou 36 mois
- Minimum : 25 000 EUR
- Maximum : 1 000 000 EUR

Les durées mentionnées sont en principe celles proposées par la banque pour les comptes à terme 'court et moyen terme'. La banque peut toutefois adapter ces durées en fonction de l'évolution du marché. Certaines durées mentionnées pourraient dès lors ne pas être disponibles à tout moment.

1.2. Compte à terme 'long terme'

Compte à terme d'une durée supérieure à 3 ans.

- Durées : de 4 à 10 ans
- Minimum : 25 000 EUR
- Maximum : 1 000 000 EUR

Les durées mentionnées sont en principe celles proposées par la banque pour les comptes à terme 'long terme'. La banque peut toutefois adapter ces durées en fonction de l'évolution du marché. Certaines durées mentionnées pourraient dès lors ne pas être disponibles à tout moment.

2. Taux/Rémunération du compte

Vous avez droit aux intérêts à partir du jour du versement de l'argent sur le compte à terme et ce, jusqu'au jour de l'échéance de celui-ci.

Le précompte mobilier de 30% est dû sur les intérêts bruts et est retenu à la source par la banque pour les personnes physiques résidant en Belgique. Pour plus d'informations sur le rendement net, vous pouvez contacter votre conseiller.

2.1. Compte à terme 'court et moyen terme'

Les taux d'intérêts dépendent de la durée et du montant du dépôt et varient tous les jours en fonction de la situation sur les marchés financiers. Veuillez vous adresser à votre conseiller pour connaître les taux les plus récents.

Les intérêts sont versés à l'échéance finale.

2.2. Compte à terme 'long terme'

Durée	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
Taux d'intérêt brut (sur base annuelle)	0,025%	0,05%	0,10%	0,10%	0,15%	0,20%	0,25%
Taux d'intérêt net (sur base annuelle)	0,0175%	0,035%	0,070%	0,070%	0,105%	0,140%	0,175%

Les taux d'intérêt sont les taux en vigueur à la date de cette fiche de promotion et peuvent donc changer. Vérifiez les taux en vigueur le jour du placement.

Conformément aux conditions choisies lors de l'ouverture du compte à terme, le client reçoit les intérêts acquis au terme du contrat ou sur base périodique (mensuelle/trimestrielle/semestrielle ou annuelle).

3. Frais

- ✓ Frais d'ouverture : néant
- ✓ Frais de gestion : néant
- ✓ Décomptes d'intérêts et de remboursement
 - Consultation via Online & Mobile Banking (connexion via itsme®) : gratuit
 - Envoi par poste : 1,21 EUR (frais administratifs) + frais de port selon le tarif Bpost en vigueur

Les tarifs (en EUR) et commissions (en %) des produits et services s'entendent TVA (21%) comprise lorsque celle-ci est d'application.

Les frais mentionnés dans ce document sont susceptibles d'être modifiés.

Le compte à terme ne peut pas être clôturé de manière anticipative sauf dans certaines circonstances exceptionnelles que la banque doit évaluer. Dans ce cas, vous payez une indemnité de rupture et il n'est donc pas certain que vous récupérerez votre capital de départ.

4. Risques

4.1. Risque de liquidité

Les intérêts du compte à terme sont payés selon la périodicité choisie. Par contre, un remboursement anticipé, partiel ou total, du capital n'est en principe pas possible. Vous devez donc être conscient que votre capital placé à terme est bloqué jusqu'à l'échéance du terme convenu au départ.

4.2. Risque de faillite

Les montants versés tombent sous le mécanisme européen de protection des dépôts à concurrence de 100 000 EUR par personne et par banque. La Banque Nagelmackers S.A. est affiliée au système légal obligatoire belge de garantie des dépôts. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur ce système de protection sur le site internet fondsdegarantie.belgium.be. En cas de faillite ou de graves problèmes de solvabilité de la Banque Nagelmackers S.A., l'épargne dépassant ce montant peut être perdue totalement ou partiellement (réduction de votre créance vis-à-vis de la banque) ou convertie en actions de capital de la banque (bail-in).

4.3. Risque d'inflation

La hausse des prix peut entraîner une perte de la valeur des montants versés initialement.

5. Informations pratiques

- ✓ En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à la Banque Nagelmackers S.A., Service Plaintes, Rue Montoyer 14 - 1000 Bruxelles ou via plaintes@nagelmackers.be. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le Service de médiation des services financiers :
Ombudsfin asbl
North Gate II
Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2
B-1000 Bruxelles
e-mail : ombudsman@ombudsfin.be
www.ombudsfin.be
 - ✓ Toute décision d'ouvrir le produit concerné doit être fondée sur un examen exhaustif du Règlement 'Compte à terme' qui est disponible gratuitement sur nagelmackers.be ou dans toutes les agences de la Banque Nagelmackers S.A.
 - ✓ Il n'y a pas de document 'Informations clés pour l'épargnant' disponible pour le compte à terme.
 - ✓ La Banque Nagelmackers S.A. est une société de droit belge.
 - ✓ Le droit belge est d'application sur ce produit.
- ✓ Cette fiche de promotion peut être modifiée. La dernière version est disponible sur nagelmackers.be ou dans toutes les agences de la Banque Nagelmackers S.A.